



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu synthétique de la séance du Conseil municipal mardi 11 avril 2017

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : /



1. Désignation du secrétaire de séance

Fabrice DOMERGUE est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du compte administratif 2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Gilles DEGENEVE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Frédéric BUDAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

8. Rénovation de la Mairie / Avenant n°5 / Lot 13 – Aquatair Savoie

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire le bilan des modifications de programme concernant l'équipement en radiateurs et électroménager au lot 13.

Il s'en dégage une plus-value qui s'élève à 4 057,86 € HT, soit 2,78% du marché, et qui porte le marché à 153 271,29 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°5 du marché de travaux de rénovation de la Mairie de plus-value de à 4 057,86 € HT qui concerne le lot 13 / chauffage-sanitaire-ventilation / Aquatair Savoie SARL.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

9. Rénovation de la Mairie / Avenant n°6 / Lot 2 – Botteri

Monsieur le Maire explique que le choix a été fait d'habiller les planches de rive de cuivre plutôt que de les peindre, dans un souci de meilleure conservation et de moindre entretien.

Il s'en dégage une plus-value qui s'élève à 2 888,00 € HT, soit 3,66 % du marché initial, et qui porte le marché à 81 862,50 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°6 de plus-value du marché de travaux de rénovation de la Mairie de 2 888,00 € HT qui concerne le lot 2 / plancher couverture zinguerie / Michel BOTTERI et fils.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

10. Vœu relatif à la carence de professionnels de santé sur le Genevois

Le Conseil municipal de VULBENS s'inquiète de la déstructuration de l'offre de soins généraliste libérale sur le territoire du Genevois en général et de manière plus accélérée sur la ville centre. Par l'adoption de ce vœu, venant en appui de celui pris par le conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois et par la Communauté de Communes du Genevois (CCG), la commune de Vulbens souhaite que les pouvoirs publics et instances concernés prennent la mesure de la gravité de la situation : ministère de la santé, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), conseil de l'ordre des médecins et Centre Hospitalier Annecy-Genevois (CHANGE). La situation est critique pour la médecine générale mais est également inquiétante pour les infirmiers, les kinésithérapeutes et nombres de spécialités médicales.

Diagnostic

La Communauté de Communes du Genevois comptait au 1er/01/2015 près de 44 000 habitants. Le taux de croissance annuel de sa population observé entre 2010 et 2015 est de 4.24 % (1.40% pour la Haute-Savoie sur la même période) * source Observatoire du Département. Cette croissance démographique, parmi les plus fortes de France, conduit à l'arrivée d'environ 1900 habitants supplémentaires tous les quatre ans. Une partie de la ville-centre bénéficie d'un contrat de « politique de ville ». Un diagnostic local de santé est en cours de réalisation par la CCG en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé.

Actuellement, plus aucun médecin n'accepte de nouveaux clients et adresse la patientèle en déshérence vers Allonzier-La-Caille (21 km) et Annecy (34 Km).

Les médecins généralistes se disent fatigués, démotivés, proches de l'épuisement. Cette situation devient intolérable à leurs yeux et ne les incite pas à se projeter dans la construction d'un projet médical qui favoriserait l'émergence d'une maison de santé.

Outre les causes communes à de nombreux territoires en France (numérisation, augmentation de la charge administrative des médecins, augmentation de la fréquentation des patients...), des causes spécifiques locales expliquent l'ampleur de la désertification sur notre territoire. Ainsi, la proximité avec la Suisse crée-t-elle une forte pression sur les médecins :

- des médecins quittent le territoire pour s'installer en Suisse où ils bénéficient de rémunérations nettement plus attractives,
- le coût de la vie est très important, équivalent à la région parisienne, avec notamment des prix de l'immobilier très élevés,
- le nombre de patients qu'ils prennent en charge est plus important que la population vivant sur le territoire : les tarifs de consultation étant moins élevés en France, de nombreux patients Suisses viennent se faire soigner sur France,
- l'intégration récente d'environ 5000 travailleurs frontaliers à la CMU a péjoré la situation ces derniers mois en augmentant la patientèle et en supprimant les tarifs majorés qui s'appliquaient précédemment aux patients assurés en privé.

Le nombre de médecins par habitant sur la CCG parle de lui-même :

Territoire

Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants au 01/01/2016

Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants au 01/01/2017

Saint Julien en Genevois	0.73	0.53
CCG	0.46	0.41
Département	0.85*	
National	1.31*	

* Source : conseil national de l'ordre des médecins

Cette situation critique risque encore de s'aggraver puisqu'un médecin va prendre sa retraite dès 2017 et un autre en 2018 sans grand espoir de remplacement à ce jour. Plusieurs médecins sont également susceptibles de cesser en tout ou partie leur activité de médecine générale.

Une crise de même nature est constatée au niveau des infirmières, des kinésithérapeutes et de bon nombre de spécialistes.

Cette situation hautement problématique constitue une menace de fracture sanitaire pour les patients, notamment ceux qui sont atteints de maladie chronique nécessitant un suivi régulier, sont âgés et/ou handicapés, ou ne possèdent pas de moyens de déplacement. Cela touche aussi la population infantile. D'ores et déjà, des patients atteints d'affection de longue durée éprouvent les plus grandes difficultés pour obtenir le simple renouvellement de leurs prescriptions.

Le fort dynamisme migratoire du territoire, avec notamment l'accueil de familles avec enfants en bas âge, accentue les difficultés quotidiennes d'accès aux soins.

Le seul recours à la disposition des patients est de se présenter aux urgences du Centre Hospitalier à St Julien, pour une prise en charge avec des délais d'attente très importants, en surchargeant un service dont ce n'est pas la mission et pour un coût public supérieur.

Les habitants de la CCG se voient donc privés d'un simple accès aux soins. On constate que :

- une partie de la population n'a concrètement plus aucun accès à la santé,
- des patients avec des pathologies graves ne bénéficient pas du suivi nécessaire,
- cela crée des risques sanitaires et collectifs, et engendrera inévitablement une mortalité accrue faute de diagnostics posés à temps,
- le curatif n'étant plus assuré, les actions de prévention ne peuvent être mises en œuvre.

La commune de Vulbens s'engage à soutenir toute initiative cherchant, d'une part, à faire venir de nouveaux professionnels sur le territoire et, d'autre part, à faciliter l'exercice des professionnels déjà présents.

La CCG a inscrit cette problématique dans son projet de territoire 2014-2020 et, afin de mieux cerner le problème, a organisé depuis fin 2015 plusieurs réunions d'échanges avec les libéraux du territoire. Cela permet aujourd'hui aux élus d'identifier des axes de travail sur lesquels chacun des acteurs devra se mobiliser, immédiatement et sur le long terme :

Propositions

La commune de VULBENS soutient la CCG qui s'engage à :

- informer ses habitants sur la situation (magazine, affiche, site internet, relais d'informations aux communes) et à leur rappeler les comportements citoyens à adopter, de la possibilité de se faire vacciner contre la grippe auprès des cabinets d'infirmiers et, depuis peu, en pharmacie ; d'une manière plus générale, sur tous les domaines de compétence de professionnels de santé auxquels ils pourraient avoir recours en amont de leur médecin (infirmier, pharmacien, sage-femme, etc.)
- encourager les médecins et l'ensemble des professionnels paramédicaux à initier un regroupement, par exemple sous la forme d'une Maison de Santé Pluri professionnelle. La CCG rappelle qu'ils sont seuls légitimes pour initier un tel projet. Elle se propose bien sûr de les accompagner dans cette démarche en : leur proposant un lieu pour se réunir et/ou en organisant des réunions, participant aux démarches faites auprès du CHANGE pour une éventuelle mise à disposition de terrain ou de locaux sur la parcelle lui appartenant, en faisant le lien avec la fédération des maisons de santé (FEMASAURA) qui peut aider les professionnels à mettre en place leur projet de regroupement, en mobilisant le moment venu les financements publics auprès notamment de l'ARS, du département, de la région et de l'Etat
- soutenir le CHANGE et les médecins dans leurs discussions sur un projet de création de maison médicale de garde.
- promouvoir le territoire, en partenariat avec les professionnels volontaires, auprès des facultés de médecine, notamment de Grenoble et Lyon
- participer à la réduction du nombre de certificats médicaux n'ayant qu'une valeur administrative mais pas de valeur ajoutée en termes de soins, en communiquant auprès de toutes les associations sportives et auprès de la population sur la réforme relative aux certificats médicaux et en communiquant auprès des parents d'enfants accueillis dans ses crèches sur les règles relatives aux certificats médicaux (pas de certificat médical nécessaire pour une absence de moins de 3 jours)
- tenir à jour l'annuaire des courriels des professionnels médicaux et paramédicaux sur le territoire afin de participer à l'amélioration de l'efficacité du travail entre professionnels de santé
- travailler avec le canton de Genève et la CPAM sur un accord permettant aux médecins de cabinets médicaux en France d'assurer des remplacements dans les cabinets médicaux suisses, ce qui rendrait l'installation sur le territoire plus attractive.
- réfléchir à la possibilité de faire venir un médecin à ½ temps en Suisse
- ouvrir le service Proxigem, service de transport à la demande, à la consultation médicale en dehors du territoire, une demi-journée par semaine.

Par ailleurs, la commune de VULBENS souhaite :

- ✓ que les professionnels
 - cherchent à réinstaurer un dialogue ville-hôpital constructif
 - deviennent maîtres de stage et accueillent des stagiaires, afin de favoriser l'installation de praticiens sur le territoire,
 - collaborent sur les messages de prévention à faire passer et sur l'éducation thérapeutique des patients
 - encouragent la population à demander conseil à son pharmacien en cas de pathologie saisonnière, avant de prendre un rendez-vous chez le médecin
 - échangent sur la question des doubles consultations (spécialiste/généraliste) pour rédiger une ordonnance
 - utilisent autant que faire se peut le dossier médical personnel (DMP) pour une meilleure coordination dans le parcours de soin.
- ✓ que le CHANGE
 - donne les moyens techniques à son laboratoire de transmettre par voie électronique les résultats d'analyse aux médecins, dans un format le plus court possible.
 - prête une attention particulière à la qualité et à la rapidité de transmission des lettres de sortie de l'hôpital
 - développe la télémédecine, notamment en direction des EHPAD

- ✓ que l'ARS
 - réactualise plus régulièrement sa cartographie des zones fragiles et choisisse un découpage des zones qui corresponde aux bassins de vie
 - s'engage avec le CHANGE dans le développement de la télémédecine, notamment en direction des EHPAD
 - communique sur la possibilité de faire des strep-test en pharmacie, en cas de maux de gorge
 - autorise les médecins salariés à faire des ordonnances (EHPAD, écoles...)
 - organise de manière temporaire des consultations de médecine de ville, avec au moins 2 médecins, au CHANGE avec l'ouverture d'un centre de santé.
 - favorise l'installation d'une structure de type SOS médecin sur le Genevois français, en lien avec les professionnels déjà installés sur le territoire.

- ✓ que l'ARS, le CHU de Grenoble et les médecins hospitaliers du site de St Julien mettent en place des programmes pédagogiques et ouvrent des places d'internes sur le site de Saint-Julien-en-Genevois du CHANGE, pour faciliter l'installation ultérieure de certains d'entre eux sur le territoire.

- ✓ que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - s'engage à réduire les charges administratives pesant sur les médecins afin de concentrer leur temps de travail sur du temps de consultation. (Exemple contre-productif : les médecins doivent désormais se déplacer pour récupérer les formulaires demandés, la CPAM ne les envoie plus)
 - applique réellement la réglementation européenne sur l'accès aux soins qui permet d'être remboursé des soins reçus en Suisse quand la CPAM n'est pas en capacité de proposer un praticien disponible à une distance raisonnable.

- ✓ que le Ministère de la santé
 - prenne en compte dans le calcul du numerus clausus les évolutions récentes qui réduisent l'impact de la formation d'un médecin sur le temps de consultation : faible proportion d'installations, temps de travail normalisé, maternités, charges administratives croissantes.
 - autorise les médecins du travail à effectuer en même temps que leur consultation des consultations de médecine de ville pour des actes courants (maladies saisonnières...)
 - prévoit une prime de vie chère dans la zone frontalière.

11. Marché de travaux : aménagement des extérieurs de la mairie en sécurité, accessibilité et mobilités douces

La commune de VULBENS souhaite que ses habitants puissent se rendre dans leur mairie à pied ou en vélo, que les familles aient la possibilité de venir en poussette avec les enfants, que les habitants puissent circuler dans ce centre de village en toute sécurité. Elle veut également adapter les revêtements de sol et les circulations aux personnes à mobilité réduite.

Elle propose donc des travaux qui vont consister en la mise en place de cheminements en béton désactivé facilement réparables, en la correction des pentes et des niveaux pour permettre la circulation en fauteuil ou en poussette, en la création d'un cheminement piéton protégé de la circulation automobile, en la réalisation d'une voie réservée aux vélos et de places de stationnement PMR.

Une consultation a été lancée le 20 mars 2017. Les offres reçues sont les suivantes :

- Enrobalp : 203 043,70 € HT
- Eiffage : 192 086,50 € HT
- Aravis : 199 252,10 € HT

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

Attribue le marché de travaux d'aménagements des extérieurs de la mairie à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 192 086,50 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au traitement de ce dossier

12. Informations

- ✓ **Transport scolaire** : les comportements de certains enfants de Vulbens deviennent totalement inacceptables, ce qui induit des réactions du chauffeur, excédé à juste titre, parfois inappropriées. Le Maire a rencontré certains éléments perturbateurs mais cela n'apparaît pas suffisant. Des sanctions du type exclusion temporaire, voire définitive vont être demandées à la communauté de communes.
- ✓ **Déchetterie** : la déchetterie de Vulbens va être réhabilitée. On y trouvera, au terme des travaux, une entrée munie d'une barrière et une sortie distincte, davantage de quais et de protections pour empêcher de descendre dans les bennes. Les containers de tri seront positionnés à l'extérieur pour être accessible en permanence. Le Conseil souligne que depuis que des quotas de dépôt de déchets ont été instaurés, on constate une recrudescence de dépôts sauvages, que nos agents doivent nettoyer.
- ✓ **Gens du voyage** : Dès lors que certaines familles ne respectent pas les conditions d'accueil prévues et s'installent où bon leur semble, la gestion des gens du voyage devient très problématique pour les communes, qui disposent somme toute de très peu de moyen pour faire régner l'ordre sur leur territoire. Les Maires ont une impression d'impuissance face à ces populations nomades et l'Etat n'est d'aucun secours dans ce combat à armes inégales.
- ✓ **Remerciements** : le Conseil, remercie les services techniques pour le joli fleurissement de ce début de printemps. Il salue la qualité du travail des agents.
Il remercie également la police pluricommunale pour la rapidité et l'efficacité de ses interventions.

- ✓ Les compte rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 17 mai 2017, dans la salle du conseil de la Mairie.

